



**Golf Canada**  
Suite 1 – 1333 Dorval Drive  
Oakville ON  
Canada L6M 4X7

T 905.849.9700  
1.800.263.0009  
F 905.845.7040  
E [info@golfcanada.ca](mailto:info@golfcanada.ca)



**Mis à jour le 6 octobre 2014**

## **CONSEIL DES GOUVERNEURS**

### **PARAMÈTRES**

#### **Mandat et fonctions du Conseil des gouverneurs**

Organisme national de sport pour le golf au Canada, Golf Canada est une organisation complexe ayant un large mandat national dirigé par son conseil d'administration.

La raison d'être du Conseil des gouverneurs est de souligner la contribution de certains des bénévoles de Golf Canada les plus expérimentés, les plus compétents et les plus engagés pour profiter de leurs compétences, connaissances et expérience individuelles. Elle vise aussi à tirer parti de leurs diverses compétences pour réaliser les objectifs de Golf Canada, fournir un forum de discussion touchant le golf au Canada et pour susciter leur engagement comme groupe informé de membres de Golf Canada avec droits de vote.

Les personnes choisies ou nommées comme gouverneurs et membres du Conseil des gouverneurs doivent être des bénévoles de Golf Canada expérimentés, compétents et engagés. Elles doivent connaître les objectifs et les mécanismes de fonctionnement de Golf Canada et posséder une grande et profonde connaissance du golf.

On s'attend à ce que les gouverneurs puissent assumer des rôles de responsabilités accrues au sein de Golf Canada, y compris le travail comme membres de comités permanents et/ou de comités opérationnels, en apportant du soutien lors des tournois de Golf Canada et en agissant, sous la direction de Golf Canada, comme ambassadeurs nationaux de Golf Canada dans leurs régions respectives.

Tel que requis par le conseil d'administration ou le chef de la direction, les gouverneurs, en leur qualité de ressources individuelles ou comme membres du Conseil, peuvent s'impliquer dans des questions stratégiques, opérationnelles et de politique et ils :

Fourniront des commentaires utiles et/ou feront des recommandations concernant des sujets ayant des répercussions sur Golf Canada ou sur le golf au Canada;

Cerneront les nouveaux enjeux qui doivent être portés à l'attention du conseil d'administration, du chef de la direction ou des comités permanents et opérationnels;

Participeront à des comités, des projets spéciaux, des tournois et/ou à d'autres initiatives; et agiront comme membres avec droits de vote de Golf Canada.

#### **Principales tâches du président du Conseil**

Le directeur qui représente le Conseil des gouverneurs au conseil d'administration doit être nommé président du Conseil des gouverneurs.

"Golf Canada" and "Golf Canada & Design" are trademarks and service marks of the Royal Canadian Golf Association and may not be used without its permission. / « Golf Canada » et les dessins de marque « Golf Canada » sont des marques de commerce enregistrées et des marques de service de l'Association Royale de Golf du Canada et ne peuvent être utilisées sans son autorisation.

Reconnaissant l'esprit et la culture du golf au Canada ainsi que la vaste expérience et les compétences des gouverneurs individuels, le Conseil doit chercher à obtenir un consensus général parmi les gouverneurs sur les questions qui lui sont soumises par le Conseil ou que ce dernier lui a recommandées. S'il n'y a pas consensus, le président du Conseil doit informer le conseil d'administration ou le chef de la direction de l'absence de consensus et des diverses perspectives qui s'offrent.

Étant donné que les gouverneurs peuvent travailler de manière individuelle, ou en sous-groupes et comme Conseil, le président du Conseil doit tenir le rôle d'organisateur, de facilitateur et faire office de porte-voix auprès du Conseil dans son ensemble et auprès de gouverneurs individuels.

### **Principales tâches des membres du Conseil**

Le mandat d'un gouverneur sera d'un an, mais il est souhaitable qu'un gouverneur exécute un minimum de trois mandats d'un an.

Il n'y a pas de mandat maximum pour les gouverneurs. Le mandat et leur rôle seront tributaires de l'évolution des besoins de Golf Canada de manière à fournir des occasions de participation par de nouveaux gouverneurs et pour permettre un certain renouvellement. À titre indicatif, le comité de mises en candidature devrait considérer sept (7) années comme norme limite pour service continu, tout en autorisant des exceptions lorsque les besoins de Golf Canada le commandent.

Un gouverneur doit être un membre individuel de Golf Canada tel que défini dans ses présents règlements.

Un gouverneur peut démissionner et quitter son poste ou il peut être retiré du service par le conseil d'administration durant son mandat en conformité avec les paragraphes 4.13, 4.14 ou 4.15 des règlements, selon le cas.

Le conseil d'administration peut remplacer un gouverneur qui a démissionné ou qui a été retiré du service pendant son mandat.

### **Ce qu'on attend du Conseil des gouverneurs**

Qu'il fournisse un forum facilitant le dialogue entre les gouverneurs :

- Concernant toute question susceptible d'être soumise aux gouverneurs collectivement par le conseil d'administration;
- S'assurer que les gouverneurs disposent de l'information requise pour remplir leurs responsabilités de votants et répondre aux attentes individuelles telles qu'énoncées dans les présentes; et
- Faciliter et aider le rayonnement survenant dans le cadre de leurs responsabilités d'ambassadeurs.

### **Ce qu'on attend des gouverneurs**

- Qu'ils jouent un rôle au sein d'au moins un comité permanent ou opérationnel;
- Qu'ils actualisent leurs connaissances concernant les enjeux auxquels Golf Canada fait face pour qu'ils soient en mesure d'exercer pleinement les responsabilités associées au droit de vote des gouverneurs lors des assemblées générale et spéciales de Golf Canada;
- Qu'ils assistent, à moins d'en être empêchés par des circonstances exceptionnelles, à l'assemblée générale annuelle de Golf Canada et qu'ils y participent activement;
- Qu'ils partagent leurs connaissances et leur expérience en agissant comme mentors auprès de nouveaux bénévoles et qu'ils fournissent un tel soutien et de tels conseils au besoin ou si nécessaire;
- Qu'ils soient capables et disposés à travailler lors de tournois de Golf Canada et/ou lors d'autres activités ou événements de Golf Canada dans leurs régions respectives;
- Qu'ils assistent le comité de mises en candidature pour chercher et encourager des bénévoles qualifiés dans leurs régions respectives et partout au pays en les incitant à s'impliquer au sein de Golf Canada pour s'assurer qu'il y ait une succession, une représentation et de la diversité appropriées de bénévoles;

- Qu'ils soient capables et disposés à remplir le rôle d'ambassadeurs de Golf Canada dans leur région respective, à l'échelle nationale ou internationale tel qu'autorisé ou requis par Golf Canada, en incluant, mais sans s'y limiter :
- Se tenir au courant et cerner les enjeux touchant Golf Canada spécifiques à leur région;
- Servir de canal bidirectionnel de communication aux clubs individuels, en fournissant des perspectives formelles et informelles touchant les stratégies et les objectifs de Golf Canada;
- Porter à l'attention de la « bonne personne » au sein de Golf Canada ou de l'Association provinciale les questions ou les demandes exprimées dans leur région respective;
- Faire connaître aux clubs les services et le soutien mis à leur disposition par Golf Canada; et
- Assister, dans la mesure du possible et à titre de représentant de Golf Canada, aux assemblées générales annuelles de leurs clubs de golf dans leur région respective tel que requis par le directeur régional ou leur Association de golf provinciale;
- Fournir à Golf Canada des commentaires et des suggestions qui peuvent s'avérer utiles dans la réalisation des objectifs et des aspirations de Golf Canada de même que ceux et celles des clubs de golf régionaux et locaux;
- Fournir une représentation additionnelle, le cas échéant, de la part de Golf Canada auprès de leur Association provinciale pour l'aider dans la poursuite de ses objectifs et dans ses relations avec Golf Canada;
- Servir, selon une tâche spécifiquement assignée, de représentant de Golf Canada auprès d'associations internationales de golf ou d'associations liées au golf; et
- Soutenir, au besoin, les directeurs régionaux de Golf Canada, dans le cadre de projets ou d'initiatives spécifiques dans leur région ou auprès de clubs régionaux.

On s'attend à ce que le conseil d'administration et le chef de la direction de Golf Canada :

- S'assurent que les gouverneurs soient tenus au courant des projets, enjeux, décisions et direction de Golf Canada pour qu'ils soient capables de remplir leur rôle de rayonnement de manière adéquate en leur qualité d'ambassadeurs nationaux de Golf Canada dans leur région respective;
- S'assurent que les gouverneurs comprennent le rôle de la direction et du conseil d'administration dans le cadre de gouvernance de Golf Canada; et
- S'assurent que les nouveaux gouverneurs soient entraînés et formés convenablement pour qu'ils puissent jouer leurs divers rôles sur les plans stratégique, opérationnel et de communication.

#### **Membre du personnel de Golf Canada**

- Le Conseil doit recevoir les ressources nécessaires de la part de Golf Canada pour remplir son mandat et il doit comprendre un membre du personnel, nommé par le chef de la direction, pour aider le Conseil dans son travail.
- Golf Canada – représentant du conseil d'administration et du Comité de mises en candidature
- Le Conseil des gouverneurs recommandera au Comité des mises en candidature les noms de 2 à 3 gouverneurs disposés à servir comme président du Conseil des gouverneurs. Le Comité des mises en candidature de Golf Canada fera sa recommandation en se fondant sur l'expertise des gouverneurs et sur les besoins spécifiques du conseil d'administration. La personne choisie servira comme président(e) du Conseil des gouverneurs et comme représentant(e) du Conseil des gouverneurs au sein du conseil d'administration.
- Le Conseil des gouverneurs recommandera au Comité des mises en candidature les noms de 2 à 3 gouverneurs disposés à servir au sein du Comité des mises en candidature de Golf Canada. La personne approuvée par le conseil d'administration, selon les besoins spécifiques du Comité des mises en candidature, servira au sein du Comité des mises en candidature.

#### **Composition**

Le Conseil des gouverneurs comptera un minimum de 15 membres et un maximum de 20 membres.

Les bénévoles mis en nomination pour être choisis comme gouverneurs doivent avoir fourni au moins deux années de service exemplaire au sein d'un ou de plusieurs comités permanents ou opérationnels.

Les candidats doivent refléter, dans la mesure du possible, la nature diversifiée des membres de Golf Canada, sur les plans de la langue, du sexe, du lieu géographique et de l'origine ethnique.

Parmi les membres du Conseil des gouverneurs il doit y avoir d'un à trois membres représentant des organismes de la NAGA (l'Alliance nationale des associations de golf).

Le président de chaque comité opérationnel doit être un administrateur ou un gouverneur. Par conséquent, quiconque préside un comité opérationnel et qui n'est pas un administrateur, doit être un membre du Conseil des gouverneurs.

### **Réunions**

Le Conseil des gouverneurs doit tenir au moins une réunion annuelle en personne, laquelle a lieu normalement de concert avec l'Assemblée générale annuelle de Golf Canada et suivie d'au moins deux mises à jour formelles durant l'année.

Le Conseil des gouverneurs ou tout sous-groupe du Conseil des gouverneurs peut aussi se réunir au besoin et de telles réunions peuvent se tenir dans le cadre d'une conférence téléphonique.